



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

XIXème congrès du SNFOCOS

La Rochelle octobre 2018

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens

Les constats présentés lors des derniers congrès, quelle que soit la branche, sont toujours d'actualité et se traduisent sur le plan organisationnel par :

- le redéploiement des moyens humains et matériels sous couvert de rationalisation,
- la mise en œuvre à outrance de solutions d'externalisation.

Le corollaire de ces opérations est :

- la mise en cause opportuniste des compétences et des cadres de travail,
- la perte de la maîtrise de l'outil de travail par le personnel,
- le détournement et le contournement des règles conventionnelles de promotion et de niveaux d'emploi.

Enfin, nous nous inquiétons de l'avenir professionnel des informaticiens employés dans les caisses locales.

La Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens se donne un programme d'action dans la continuité des mandats précédents comportant les 4 axes suivants :

- Développer une communication destinée aux informaticiens selon leurs branches, la nature de leurs organismes d'appartenance et leurs emplois,
- Développer une CPPI représentative de cette diversité,
- Veiller à l'élaboration de SDSI intégrant des schémas directeur des ressources humaines informatiques crédibles (structurés, dotés en moyens, planifiés) donnant une visibilité réelle sur leur avenir,
- Enfin, défendre les principes de la classification et contribuer le cas échéant à son amélioration.

En particulier nous allons travailler sur :

1. Une communication auprès de toutes les catégories de personnels participant directement ou indirectement aux activités relatives aux systèmes d'information,
2. Le soutien et l'engagement dans toute initiative œuvrant à la syndicalisation des informaticiens,
3. L'apport de notre expertise à tout sujet portant sur la classification des informaticiens et plus généralement à toutes mesures les concernant.

**Composition de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens pour les années
2018 - 2021 :**

François NADER (CNAM), Secrétaire de la section

Rui GONÇALVES (RSI),

Alain BOET (CPAM 49),

Jean-Louis RICHEL (CPAM 42),

Claire DORNIC (CNAM),

Philippe GUERRA (CNAM),

Vincent KRIKORIAN (UGECCAM PACA CORSE),

Karim LARNAOUT (CRAMIF).